



Communiqué

25/08/09

Nouveau protocole entre l'OPQIBI et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

Le 22 juin 2009, un nouveau protocole régissant les relations entre l'OPQIBI et les pouvoirs publics a été signé par Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable.

Ce protocole prend acte de la modernisation de notre organisme ayant conduit à son accréditation par le COFRAC en janvier 2009 sur la base de la norme NF X50-091, laquelle accréditation garantit l'indépendance, l'impartialité et la transparence de notre système de qualification.

Il confirme en outre la participation de représentants de l'Etat au sein de nos instances ainsi que la volonté des pouvoirs publics à promouvoir davantage la qualification de l'ingénierie auprès des donneurs d'ordre et prescripteurs au niveau national et européen.

Enfin, Jean-Louis BORLOO a souhaité saisir l'occasion de ce nouveau protocole pour mandater officiellement l'OPQIBI afin qu'il **apporte sa contribution aux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement**, en s'attachant à ce que « *ses dispositifs prennent en compte les nouvelles contraintes des projets de construction, qu'il s'agisse de l'amélioration des constructions existantes ou de la réalisation de constructions nouvelles et contribuent davantage à inciter les ingénieries à développer des solutions techniques visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, les éco-produits et les énergies renouvelables* ».

A noter que l'OPQIBI a déjà intégré dans ses travaux les objectifs fixés par le Grenelle en matière de performance énergétique des bâtiments. Dans ce cadre, il vient récemment de mettre en place, en collaboration avec l'ADEME, deux nouvelles qualifications pour les bureaux d'étude : « Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives) » (19.05) et « Diagnostic énergétique dans l'industrie » (17.17).

Contact : Stéphane MOUCHOT (tél. : 01.55.34.96.33)

www.opqibi.com